



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV Est

Question écrite n° 41879

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le fait qu'il lui a pose deux questions écrites no 37955 et no 39634 concernant le TGV-Est. Ces questions évoquaient notamment le « découpage saugrenu » de la première tranche de travaux en deux tronçons séparés. Des questions précises étaient posées, mais malheureusement la réponse ministérielle ne répond à aucune de ces questions. Il lui en renouvelle donc les termes en souhaitant obtenir, non pas des considérations d'ordre général, mais effectivement des réponses précises aux questions précises qui ont été posées.

## Texte de la réponse

Les travaux de construction de la ligne nouvelle de chemin de fer à grande vitesse entre Paris et Strasbourg ont été déclarés d'utilité publique le 14 mai 1996. Le Gouvernement a réaffirmé la priorité accordée à ce projet et sa volonté d'avancer dans sa réalisation. Il a, en particulier, décidé que la prochaine étape du projet, c'est-à-dire l'avant-projet détaillé, serait engagée dès 1997. Le contenu de la première phase des travaux et de ses modalités de réalisation sera par ailleurs prochainement défini en liaison avec les collectivités locales concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41879

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 1996, page 4057

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6755